Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215600024-20260129-2026_06-DE

AMBON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 14

Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures

Le conseil municipal de la commune d'Ambon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Noël PAUL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2026

Présents : MM et Mmes Noël PAUL, Erwan PERRUCHOT, Aurore CELARD, Christophe CHEVEREAU, M. Michel HACHET, Jean Marie CHEVALLIER, Gwenola LE BRAZIDEC, Nicolas MONATTE, Claire NICOL, Philippe LE PICHON, Michel GAURY, Guillaume FREDET, Vincent REIGNER, François DECONINCK (arrivé à 19h25 et ne prenant part au vote qu'à compter de la délibération n°2026.04).

Absents excusés : Mme Nicole KORN ayant donné pouvoir à M. Noël PAUL,
M François ROBIN ayant donné pouvoir à M. Erwan PERRUCHOT,
Mme Sandrine BLAIN ayant donné pouvoir à M. Michel HACHET,
Mme Laurence LE GAL ayant donné pouvoir à Mme Aurore CELARD,
Mme Marion BOGO ayant donné pouvoir à M. Nicolas MONATTE.

Absent : /

Secrétaire de séance : M. Michel HACHET.

DELIBERATION 2026.06
OBJET: Autorisation donnée au Maire de signer une convention de servitudes pour le parc éolien Moulin de la Drague.

Monsieur le Maire indique que la société PARC EOLIEN DU MOULIN DE LA DRAGUE porte un projet de renouvellement du parc éolien du Moulin de la Drague, implanté sur les communes de Lauzach et Ambon.

Pour assurer le bon déroulement du montage du dossier de demande d'autorisation, la société souhaite conclure avec la Commune une promesse de convention de servitudes qui lui permettra d'utiliser et conforter certains chemins ruraux relevant du domaine privé de la commune, pour accéder au parc éolien, le raccorder au moyen de câbles souterrains et instaurer des survols de pales, pendant 44 ans maximum.

Les chemins concernés sont listés ci-dessous :

Chemin rural dit de Ninisse
Chemin sans nom reliant les lieux-dits Borec et la Métairie Neuve
Chemin sans nom lieu-dit de la Grande Bande / Ninisse

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215600024-20260129-2026_06-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

-APPROUVE la convention de servitudes pour le parc éolien Moulin de la Drague,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

MAIRIE d'AMBON
56 (Morbihan)

Pour extrait conforme

Le Maire,

Noël PAUL